



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE FRANCE SIÈGE

LA VOIX DE LA CFDT

L'actualité d'Orange France Siège

Octobre 2026

Droit de réponse et vérité sur la gestion du CSE d'OFS

Le débat syndical exige de la transparence et du respect envers les salariés, et non de la manipulation.

Doublément déboutée par la justice, la CFE CGC Orange choisit la voie de la désinformation.

Face aux **attaques calomnieuses et aux chiffres fantaisistes** diffusés dans le tract de la CFE-CGC Orange du 22 septembre 2026, **rétablissons les faits** :

La vérité sur la passation et l'héritage de gestion

Concernant les chèques-vacances ANCV : La double commande de février 2026 provient d'un manque de transparence de l'ancienne équipe, qui a laissé des commandes enregistrées « en cours » dans le backoffice alors que les titres ANCV avaient déjà été délivrés fin janvier. Le coût réel de ce dysfonctionnement hérité est très inférieur au montant mensonger de 35 000 euros diffusé par la CFE-CGC il ne s'élève qu'à 100 euros.

Concernant le prestataire informatique : Le CSE OFS s'appuie sur PROWEB pour la gestion de son site et de ses activités depuis plus de 10 ans. Notre équipe s'inscrit dans la continuité du contrat en vigueur et du budget voté à l'unanimité des élus en 2025. En l'absence de tout mode opératoire transmis, nous avons assuré la reprise en temps record et sans compromettre la qualité du service rendu à nos collègues.

Concernant la gestion comptable : La comptabilité reste assurée par le trésorier et son adjoint, sous le contrôle rigoureux d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes, comme c'est le cas depuis toujours. Une comptabilité rigoureuse c'est aussi ne pas confondre une règle fondamentale de gestion : les frais de fonctionnement relèvent exclusivement du budget AEP (Attributions Économiques et Professionnelles) et non du budget ASC (Activités Sociales et Culturelles). Vos subventions et vos prestations ASC ne sont en aucun cas affectées ou diminuées, bien au contraire elles ont été augmentées par la nouvelle équipe depuis février.

Concernant la billetterie : Le chiffre prétendu de « 62 000 € de pertes » est une spéculation purement fantaisiste qui ne repose sur aucun bilan comptable. Comme chaque année, le bilan d'activité et les comptes audités seront présentés en toute transparence au CSE qui pourra constater l'affabulation en question.

Un bilan positif après 6 mois, priorité à la redistribution, à l'amélioration de vos prestations et à la mise en conformité

Place à la redistribution des subventions : Contrairement à l'ancienne équipe, qui a stocké une partie de vos subventions pendant des années, préférant faire fructifier l'argent plutôt que de le distribuer aux salariés, en lésant au passage ceux qui ont quitté le périmètre, la nouvelle équipe a déjà commencé à vous reverser les sommes qui vous reviennent et ce n'est que le début.

Enrichissement de notre proposition : Toutes les prestations commandées par nos prédécesseurs continuent d'être proposées aux salariés. Mise en place en juillet 2026, la nouvelle plateforme Meyclub offre un panel élargi de prestations, des tarifs plus favorables, des procédures simplifiées et une livraison beaucoup plus rapide.

Augmentation des places en crèche : Grâce à l'optimisation réalisée par la nouvelle équipe, c'est maintenant un 33ème berceau qui vous est proposé, et non une diminution à 12 comme affirmé par la CFE-CGC de manière mensongère.

Présence auprès des salariés : Là où certains investissent un temps considérable derrière un écran à chercher la moindre coquille ou le moindre retard marginal dus aux aléas de gestion, et ce pour alimenter une critique systématique, notre priorité reste la proximité, la disponibilité permanente, le contact direct avec les salariés et le traitement des dossiers laissés en souffrance depuis 2025 par l'ancienne équipe.

Mise en sécurité de vos données personnelles : Face à de potentielles failles de sécurité jusqu'alors non traitées, la nouvelle équipe a mis en œuvre la double authentification d'accès au site et engagé une mise en sécurité de vos données personnelles dans le parfait respect des règles RGPD.

Mise en conformité avec les règles URSSAF : La commande de titres restaurations a été mise en conformité et de nouvelles prestations jusqu'alors exclues de la politique ASC ont pu être intégrées.

Ouverture et transparence de l'instance : Dès notre arrivée, nous avons ouvert toutes les commissions aux élus CFE-CGC, ce qu'ils nous refusaient lorsqu'ils étaient majoritaires et instauré une gestion transparente dans le strict respect du règlement intérieur. La prétendue « paralysie » découle uniquement de l'obstruction systématique des élus de la CFE-CGC qui n'acceptent pas le changement de majorité et refusent éclairer l'instance sur leurs actes de gestion passés. Face à cette opacité, le dernier CSE a voté une **mise en demeure formelle** et engagera une **action en justice** si ce refus persiste.

Le CSE OFS appartient à l'ensemble des salariés, et non à une poignée d'élus qui refusent le changement de majorité. Être sérieux, c'est respecter les salariés. Être responsable, c'est agir.

**Vos élus et représentants CFDT OFS
agissent pour un CSE utile, transparent
et au service des salariés !**

Toutes nos actus, réseaux, contacts et l'adhésion sont à l'intérieur de ce QR code !

